



REGLEMENT INTERIEUR DE

L'Association Pour les Jeunes de Noyarey et Veurey-Voroize

Année 2017

PRESENTATION

L'Association Pour les jeunes de Noyarey et Veurey-Voroize appelée communément APJNV, a été créée pour proposer aux jeunes âgés de 11 à 17 ans de ces deux communes, une structure d'accueil et de rencontre. Le but de l'association est d'organiser, de développer et de gérer les actions de loisirs éducatifs des adolescents. Les objectifs de celle-ci sont axés sur l'implication des jeunes dans l'organisation de leurs loisirs, la proposition d'activités sportives et culturelles variées, l'organisation d'ateliers réguliers, de camps et de séjours.

Autant d'actions qui favorisent l'intégration des jeunes dans la vie locale en leur permettant d'en être des « acteurs » à part entière, en participant à l'organisation de festivités et d'animations, et en favorisant les échanges inter générations.

MODALITES D'INSCRIPTION

•GENERALITES

- Pour toutes les activités proposées durant l'année, peuvent fréquenter l'APJNV, les jeunes dont les responsables légaux ont fourni :
 - Une fiche d'adhésion.
 - Une feuille sanitaire remplie validité de moins d'un an.
 - Un certificat médical pour la pratique des activités.
 - Une attestation de réussite au test d'aisance aquatique.
 - La dernière notification de la caisse d'allocations familiales mentionnant le numéro d'allocataire ainsi que le quotient familial où le dernier avis d'imposition pour les non allocataires. Pour simplifier vos démarches, l'Association a adhéré au service CAFPRO, ce service permet d'obtenir vos QF. Pour cela il vous suffit de noter votre N° d'allocataire et d'autoriser l'Association à accéder à votre quotient.
 - En cas de séparation ou de divorce, la fiche d'adhésion doit être signée par les deux parents. Dans le cas où l'autorité parentale ne serait pas partagée, il faudra nous joindre une copie de jugement concernant la garde des enfants.
 - Un exemplaire du règlement intérieur est remis à chaque famille lors de l'adhésion. Les parents doivent signer son acceptation sur la fiche d'adhésion.
 - Le paiement de la cotisation et des activités.
 - En cas de voyage à l'étranger une autorisation de sortie de territoire avec la photocopie du titre d'identité du parent signataire.
 - Les jeunes de Noyarey et Veurey-Voroize sont prioritaires sur les demandes extérieures et sur les personnes qui travaillent sur Noyarey et Veurey-Voroize.
 - Les activités planifiées pourront être modifiées ou annulées en fonction des conditions météorologiques, d'un nombre d'inscrits inférieur à 5 ou d'impondérables.

APJNV / MAIRIE DE NOYAREY / 75 RUE DU MAUPAS / 38360 NOYAREY

Tel : 04 76 53 73 74 - enf.j@noyarey.fr

•INSCRIPTION A L'ACCUEIL DE LOISIRS

NE CONCERNE PAS LES INSCRIPTIONS DES SEJOURS

Rappel : Le fait d'inscrire votre enfant dans la structure implique l'acceptation du présent règlement.

Dès la diffusion des programmes, vous pourrez faire une demande d'inscription par mail ou pendant les permanences de l'APJNV. Aucune demande ne peut être faite par téléphone. De plus ces inscriptions ne peuvent être effectuées que par le responsable légal de l'enfant.

Afin de pouvoir organiser nos activités, les inscriptions doivent avoir lieu une semaine avant l'activité choisie.

Rappel : en dessous de 5 inscrits les activités seront annulées.

TARIF 2017

La participation des communes est incluse dans les tarifs.

Tarif adhésion annuelle 2017

•par enfant : 15€

Les chèques adhésion culturelle et adhésion sportive du chéquier jeunes sont acceptés

Tarif activités journée et demi-journée

QUOTIENT FAMILIALE	TARIF ½ journée Mercredis avec activités et vacances scolaires	TARIF Journée	TARIF SKI Journée
QF<350	7.50 €	9.50 €	20 €
351<QF<600	9 €	11.40 €	23 €
601<QF<900	10.50 €	13.30 €	26 €
901<QF<1300	11.80 €	15.80 €	28 €
+1301	15€	19€	30 €
EXTERIEURS			
QF<600	19 €	25 €	36 €
601<QF<900	21 €	27 €	38 €
901<QF<1300	23 €	29 €	40 €
+1301	25 €	31 €	42 €

Tarif activités ski à la semaine : en partenariat avec les Petits Malins

QUOTIENT FAMILIALE	TARIF SKI semaine
QF<457	132 €
458<QF<686	149 €
687<QF<914	167 €
915<QF<1219	184 €
1220<QF<1499	202 €
1500<QF<2999	219 €
+ 3000	231 €

EXTERIEURS	
QF<686	232 €
687<QF<915	234 €
916<QF<1499	236 €
1500<QF<2999	239 €
+ 3000	241 €

Tarif soirées

QUOTIENT FAMILIALE	TARIF soirées à la salle	TARIF soirées extérieures
QF<600	5 €	12 €
601<QF<900	6 €	13 €
901<QF<1300	7 €	14 €
+ 1301	8 €	15 €
EXTERIEURS		
QF<600	10 €	18 €
601<QF<900	11 €	19 €
901<QF<1300	12 €	20 €
+ 1301	13 €	21 €

Tarif annuel salle ouverte

QUOTIENT FAMILIALE	COTISATION ANNUELLE
	Salle ouverte Mercredis sans activités et vacances scolaires sans activités
QF<600	6€
601<QF<900	8€
901<QF<1300	10€
+ 1301	12€
EXTERIEURS	
QF<600	15 €
601<QF<900	17 €
901<QF<1300	19 €
+ 1301	21 €

Le tarif maximum est appliqué si la dernière notification de la CAF ou le dernier avis d'imposition pour les non allocataires ne nous a pas été transmis.

INSCRIPTION AUX SEJOURS

Rappel : les enfants de Noyarey et Veurey-Voroize sont prioritaires

PRE INSCRIPTION

Dès la diffusion des programmes vous pourrez faire une demande de pré inscription par mail ou pendant les permanences de l'APJNV, mais en aucun cas vous ne pourrez le faire par téléphone, cela évitera toute méprise. De plus ces pré-inscriptions ne peuvent être effectuées que par le responsable légal de l'enfant.

Nous vous informons que cette pré-inscription est valable 15 jours et devra être officialisée pendant une permanence. Au-delà de ce délai, la place pré réservée sera affectée à un autre enfant et cela sans préavis de notre part.

Aucun délai supplémentaire ne sera accordé.

Extérieurs : Une liste d'attente sera établie, les places seront attribuées aux familles extérieures en fonction des places disponibles un mois avant le départ.

INSCRIPTION

Pour valider la pré-inscription de l'enfant, le dossier d'adhésion doit être dûment rempli. Une autorisation parentale sera demandée pour la pratique des activités sur les lieux des séjours.

Dans le cas de séjour à l'étranger une pièce d'identité en cours de validité ainsi que la carte européenne d'assurance maladie seront à fournir.

Tarifs séjours 2017 les tarifs des séjours sont élaborés en fonction des séjours proposés.

QUOTIENT FAMILIALE	Madrid Prévisionnel/personne 897 €	Bord de mer Prévisionnel/personne 582 €	Vulcania en cours Prévisionnel/personne 270 €	Europa Park Prévisionnel/personne 580 €
QF<350	404 €	324 €	124 €	214 €
351<QF<600	419.20 €	339.20 €	139.20 €	229.20 €
601<QF<900	434.40 €	354.40 €	154.40 €	244.4 €
901<QF<1300	450 €	370 €	180 €	260 €
+1301	480 €	400 €	200 €	290 €
EXTERIEURS				
QF<600	840 €	560 €	250 €	540 €
601<QF<900	860€	580 €	275 €	560 €
901<QF<1300	880€	600€	300 €	580€
+1301	900 €	620 €	325€	600€

•PAIEMENT

Sont acceptés :

- Les règlements en espèces et en chèque sont acceptés.
- Les chèques vacances sont acceptés.
- L'aide VACAF sera déduite du montant du séjour et versée directement par la CAF à l'Association. Cette aide est attribuée par la CAF en fonction du QF et valable pour les séjours organisés sur les vacances de printemps, été, automne et fin d'année et pour une durée minimal de 4 nuits/5 jours.
- Vous avez la possibilité de régler l'adhésion avec le Pack Loisirs (chèque Pass'sport et chèque Pass'culture)

1/ Des activités de l'accueil de loisirs et des ateliers

Le règlement devra être effectué dès réception de la facture. Vous ne devrez être redevable d'aucune somme avant toute nouvelle inscription.

Annulation : Elle doit avoir lieu la veille avant 9h00. Passé ce délai, l'activité sera due.

2/Des séjours

Les séjours 2017 étant ouverts aux inscriptions dès le mois de décembre 2016, il vous sera demandé un acompte de :

- 30% du montant pour un séjour.
- 20% du montant total pour deux séjours.
- 15% du montant total pour trois séjours.
- 10% du montant total pour quatre séjours.

L'acompte sera encaissable immédiatement.

Le solde du règlement pourra être fractionné sur l'année 2017 (montants et dates d'encaissements à déterminer lors de l'inscription)

Annulation : Le montant de l'acompte ne sera pas restitué, sauf présentation d'un certificat médical.

PERMANENCES Périodes scolaires :

Maison des Associations de Noyarey / 73 Rue du Maupas
Le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h.
Le mercredi de 14h00 à 18h.
Rappel : aucune inscription ne sera faite par téléphone.

PERMANENCES vacances scolaires :

Maison des Associations de Noyarey / 73 Rue du Maupas
Les animateurs sont disponibles avant le départ et à la fin des activités

PRESENTATION DES ACTIVITES

Une salle ouverte avec des activités le mercredi après midi

Des activités à la journée et en demi-journée pendant les vacances scolaires.

Des séjours thématiques et des stages proposés sur certaines périodes de vacances scolaires.

HORAIRES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Selon les activités proposées, les horaires peuvent être modifiés. Ces changements seront indiqués sur les plaquettes d'informations.

Le mercredi, salle ouverte ou activité de 14h à 18h.

Les vacances scolaires de 9h à 18h.

Possibilité de demi-journée l'après-midi de 13h30 à 18h.

Les activités se déroulent à la salle des jeunes située dans la Maison Des Associations, 73 rue du Maupas, 38360 Noyarey.

FONCTIONNEMENT

Pour les activités sportives, il est conseillé de porter une tenue adaptée et d'éviter le port de bijoux pouvant représenter un risque de blessure. Il est souhaitable de prévoir un sac contenant : une casquette, une gourde, des vêtements de rechange si besoin, ainsi que le matériel nécessaire à la pratique de l'activité (piscine, karting, ...)

Pour les séjours, la participation des jeunes aux réunions de préparation « est plus, que fortement recommandée ! » les informations importantes concernant l'organisation des séjours étant données à ce moment-là.

SANTE ET ASSURANCE

L'équipe d'animation n'est pas autorisée à administrer des médicaments. Cependant, il est possible de faire prendre un traitement sur présentation de l'ordonnance avec les médicaments dans leur emballage et une autorisation des parents.

Il est impératif de notifier tout régime alimentaire, allergie ou maladie nécessitant une attention particulière.

Nous vous conseillons de souscrire à une assurance accident.

En cas d'accident, les parents effectueront une déclaration auprès de leur assurance extrascolaire. Le directeur effectuera une déclaration d'accident auprès de l'assurance de l'association, la MAIF.

COMPORTEMENT DES ADOLESCENTS

Règles et conduites à tenir :

- Respect de chacun.
- Respect des consignes, du matériel et des locaux.
- Langage et tenue corrects.

- Interdiction d'apporter tout objet, jeu ou produit susceptible de mettre en danger sa propre sécurité ou celle des autres.
- Interdiction de consommer des produits stupéfiants, de l'alcool ou du tabac dans la structure et au cours des activités proposées.

En cas de manquement à ces règles, l'organisateur prévient les parents et s'autorise à poser des sanctions qui pourront aller jusqu'à une exclusion ponctuelle ou définitive selon la gravité des faits.

Par ailleurs, toute détérioration commise dans les locaux ou lors des séjours, sera facturée aux parents des adolescents responsables des dommages.

SORTIES DE LA STRUCTURE

Les jeunes ne seront remis qu'aux personnes inscrites sur la fiche d'adhésion et munies d'une pièce d'identité.

Vous avez la possibilité d'autoriser votre enfant à rentrer seul à votre domicile dès la fin de l'activité. Pour cela il vous suffit de compléter la fiche d'adhésion. Dans ce cas, l'APJNV décline toute responsabilité en cas d'accident.

Pour tout retard important (au-delà d'une heure) et sans information de votre part à l'équipe professionnelle, la gendarmerie en est avisée et l'enfant lui est confié.

DIVERS

L'APJNV décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de bijoux ou d'objets apportés par les jeunes. Afin d'améliorer le fonctionnement de l'APJNV, le règlement intérieur peut être modifié par le bureau.

- **COORDONNEES**

Téléphone : 04 76 53 73 74

Mail : enf.j@noyarey.fr

Portable : 07 70 48 86 81, l'équipe n'est joignable sur ce numéro **que pendant les vacances scolaires. En dehors des périodes de vacances scolaires, merci d'utiliser uniquement le numéro du bureau.**

Lors des séjours, l'équipe d'animation n'étant pas toujours disponible, laisser un message sur le portable ainsi que vos coordonnées afin que celle-ci puisse vous recontacter.

Fait à Noyarey, le 18 novembre 2016

Tatiana MATHIEU

Directrice de la structure

Laurence DI CANDIDO

Présidente